

# Découvrez Séné à vélo !

Partez à la découverte de la commune et de son patrimoine grâce à ces trois suggestions de circuits :

- Circuit « Du Poulfanc à la Réserve » - 10,3 km
- Circuit « De la Réserve à la Villeneuve » - 11 km
- Circuit « Du Bourg à Port-Anna » - 13,2 km
- ..... Liaison possible

→ Retrouvez d'autres idées de circuits sur l'application mobile **Geovelo** ou le site [geovelo.app/fr](http://geovelo.app/fr).



Des suggestions pour améliorer l'usage du vélo  
à Séné ? Faites-nous en part en écrivant à  
[groupevelo@sene.bzh](mailto:groupevelo@sene.bzh).

## Le vélo, c'est du plus !

### ✓ Bon pour la santé

Pratiqué régulièrement, le vélo élimine les graisses et aide à lutter contre le surpoids. Il limite également les risques associés, tels que le diabète et l'hypertension.

### ✓ Plus rapide

En ville, la vitesse moyenne du vélo est de 15 km/h. Celle de la voiture de 14 km/h...

### ✓ Plus écologique

À vélo, je suis en contact avec mon environnement, j'ai le temps d'observer ce qui m'entoure et de profiter du paysage. En plus, je n'émetts ni bruit, ni CO<sub>2</sub>, ni particules fines !

## Le saviez-vous ?

Voici quelques particularités du code de la route pour le vélo...

### Le « Cédez-le-passage » pour les vélos

Ce panneau triangulaire permet aux cyclistes de passer au feu rouge, si les conditions le permettent et qu'ils vont dans la direction indiquée par la ou les flèches jaunes.



### Rouler à contresens en zone 30

L'article R. 110-2 du code de la route autorise les cyclistes à rouler en sens interdit dans les voies de circulation classées en « zone 30 ».

### Le chaukidou, comment ça marche ?

Le cycliste roule sur la bande cyclable à droite de la chaussée.

L'automobiliste circule au centre de la chaussée. Si un véhicule se présente en face, il se rabat sur la bande cyclable le temps de le croiser. Si un vélo s'y trouve, l'automobiliste attend derrière lui.



Pour votre sécurité,  
soyez VISIBLES !

### Sont obligatoires :

- Les éclairages avant et arrière
- Les catadioptriques avant, arrière et latéraux (sur les pédales et les roues)
- Le gilet jaune hors agglomération la nuit ou quand la visibilité est limitée

## Location de vélos électriques moyenne et longue durée

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a mis en place un service de location de vélos moyenne et longue durée destiné aux habitants des 34 communes du territoire.

L'agglomération propose 460 vélos à la location.

Plus d'informations : [www.golfedumorbihan-vannesaggloeration.bzh/je-me-deplace-velo](http://www.golfedumorbihan-vannesaggloeration.bzh/je-me-deplace-velo)

## Prenons soin de nos sentiers côtiers !

Le littoral du Morbihan compte environ 600 km de sentiers côtiers ouverts au public. Séné possède pour sa part 47 km de côte. Ces espaces littoraux sont riches d'une grande biodiversité animale et végétale. Or, en été, le millier de passages journaliers contribue fortement à la dégradation des sentiers et au dérangement des espèces. Déjà en proie à l'érosion et à la montée de la mer, nos sentiers se tassent, se creusent ou s'érodent. Nous nous devons de les préserver !



### Pourquoi les sentiers côtiers sont-ils réservés aux piétons ?

- Pour les préserver :** en effet, le passage répété de vélos crée des ornières dans lesquelles l'eau de pluie s'installe, jusqu'à créer des ruissellements qui accélèrent l'érosion des sentiers.
- Pour respecter la Servitude de Passage des Piétons le long du Littoral (SPPL) :** Cette loi de 1976 interdit la circulation des vélos sur les propriétés privées du littoral. La servitude autorise uniquement le passage des piétons.
- Pour votre sécurité :** les sentiers côtiers étant étroits et très fréquentés, le passage de vélos peut occasionner des accidents.



Laissez votre vélo sur l'un des nombreux parkings vélo afin de profiter à pied des sentiers !



Commune



Carte des  
voies cyclables

